



DELIBERATION N° 2023/85

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC

Objet : Mise à jour du tableau des emplois

Convocation du : 4 août 2023

Rapporteur : Monsieur Stéphane CHARPENTIER

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 9 août 2023 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Un extrait de la présente délibération est publié en ligne sur le site internet municipal et affiché en Mairie le 17 août 2023.

Membres présents (11) : CHARPENTIER Stéphane, DE MACEDO Karine, COTTIN Antoine, HAAS Nicole, SCHULTZ Isabelle, LECLERC Hervé, DUMAS Mélissa, BILBAUT Mathilde, GUERIN Sébastien, FLAIG Béatrice, TEK Delphine

Étaient absents excusés représentés (6) : GAILLARD David donne pouvoir à CHARPENTIER Stéphane, SFORZI Olivier donne pouvoir à SCHULTZ Isabelle, MENQUET Céline donne pouvoir BILBAUT Mathilde, GENSSLER Bernard, donne pouvoir à DE MACEDO Karine, SENNEGON Stéphane donne pouvoir à DUMAS Mélissa, BEAUX BRIFFA Karine donne pouvoir à TEK Delphine

Membres absents non représentés (2) : DARME Jean-Luc, GERVOT Christian

Nombre de votants : (17)

Secrétaire de séance : HAAS Nicole

Monsieur le Maire, expose qu'il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, et propose d'établir le tableau des emplois comme suit :

GRADE	CATEGORIE	NOMBRE	TEMPS DE TRAVAIL
Attaché	A	1	35
Rédacteur	B	1	35
Attaché ou Rédacteur (RAF)	A ou B	1	35
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	28
		1	28
		1	28
Adjoint administratif		1	28
SOUS TOTAL ADMINISTRATIF		6	189
Adjoint technique principal 1ème classe	C	1	35
Adjoint technique		1	35
		1	30
		1	35
Agent de maîtrise	C	1	35
SOUS TOTAL TECHNIQUE		5	170
Adjoint technique	C	1	35
Adjoint technique		1	35
Adjoint technique principal 2ème classe		1	35
Adjoint technique principal 2ème classe		1	30
Adjoint technique		1	35
SOUS TOTAL ENTRETIEN		5	170
Adjoint technique	C	1	35
Adjoint technique principal 1ème classe		1	30

SOUS TOTAL RESTAURATION		2	65
TOTAL TECHNIQUE		12	405
ATSEM principal 1ère classe	C	1	35
		1	35
		1	35
ATSEM principal 2ème classe	C	1	35
		1	35
SOUS TOTAL MEDICO-SOCIAL		5	175
Animateur principal de 1ère classe	B	1	35
Animateur	B	1	35
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	1	35
Adjoint d'animation		1	35
		1	35
		1	28
SOUS TOTAL ANIMATION		6	203
Assistant de conservation du patrimoine Principal 2ème classe	B	1	35
SOUS TOTAL CULTURE		1	35
TOTAL		30	1007

Les membres du conseil après avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération des agents occupant ces postes et aux paiements des charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 9 août 2023

Au registre sont les signatures

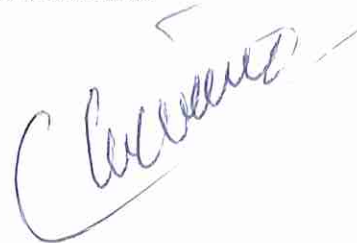
Pour copie conforme

Le secrétaire



Le Maire

Stéphane CHARPENTIER



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>